



Pour vous - chez vous
Überall für alle

CMS-SMZ

Valais Wallis

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Groupement valaisan des centres médico-sociaux (GVCMS)

www.cms-smz.ch



INTRODUCTION

Avec la planification des soins de longue durée, la publication du rapport de l'observatoire suisse de la santé sur le besoin de relève en personnel soignant et la volonté affichée du Canton du Valais de soutenir et d'améliorer les conditions de formation et de travail du personnel, les soins de longue durée ont fait l'actualité à plus d'un titre durant l'année écoulée.

Le constat est clair et partagé : avec l'évolution démographique, l'augmentation des maladies chroniques et le virage ambulatoire, les besoins en soins à domicile des personnes âgées et les besoins en personnel soignant vont croître de façon importante ces dix prochaines années. Les modèles de prise en charge devront être repensés et les collectivités seront fortement mises à contribution dans le soutien au développement des solidarités et à l'éducation à la santé.

« Dans l'équation actuelle « besoins annoncés vs ressources disponibles », nous ne pourrons pas continuer à proposer les mêmes solutions que par le passé », voilà le message que l'AVALEMS et le GVCMS ont relayé inlassablement durant l'année écoulée.



Pour vous - chez vous
Überall für alle

CMS-SMZ
Valais Wallis



POLITIQUE FÉDÉRALE

Le début d'année aura été un temps d'attente et d'observation autour des objets fédéraux.

En 2022, la Confédération a annoncé le découpage en deux étapes de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers.

La 1ère étape est consacrée à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers et à la facturation directe de certaines prestations de soins infirmiers.

Le Valais, avec sa loi de 2020 sur la mise à disposition des places de stage et d'apprentissage pour les professions non universitaires de la santé, a anticipé les démarches et fait office de bon élève sur le plan national.

Quant à la prescription infirmière, les textes mis en consultation en août 2023 ont suscité des réactions de la part des organisations d'aide et soins à domicile et de notre faîtière nationale, la délégation des soins prescrits, en particulier des soins de base, n'étant pas prévue dans le projet de modification de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins.

Concernant le financement uniforme des soins (projet EFAS), les chambres fédérales se sont accordées sur l'intégration des soins de longue durée dans le projet de financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires. Deux conditions ont été posées à cette intégration. D'une part la transparence des coûts et d'autre part la mise en œuvre intégrale de l'initiative sur les soins infirmiers. Lors de l'Assemblée des Délégués d'aide et soins à domicile Suisse (ASD Suisse),

un représentant d'H+ Les Hôpitaux de Suisse a présenté l'importance de collecter des données structurées et comparables pour les négociations tarifaires au niveau national. Pour les soins à domicile, et dans l'optique d'une future mise en œuvre d'EFAS, la nécessité pour les organisations d'appliquer le manuel des finances d'ASD Suisse prend une importance grandissante.

CONFÉRENCE ROMANDE ET TESSINOISE ANNÉE DE PRÉSIDENTE

En 2023 le Valais a assuré la présidence de La conférence régionale romande et tessinoise (CRRT) pour ASD Suisse. En concertation avec les collègues tessinois, la séance d'automne a été organisée au Tessin.

Six ans ont passé depuis la dernière présidence valaisanne et le constat est sans appel : le rythme de travail s'est intensifié et les dossiers se sont complexifiés.

Cette année, la CRRT s'est notamment prononcée sur les sujets suivants : la révision partielle de la LTVA et de l'info TVA 21, l'échange de pratiques sur la coordination facturable et la mise en œuvre de l'initiative sur des soins infirmiers forts.

Lors de la conférence nationale d'ASD Suisse, le Groupement valaisan des CMS a été invité à présenter en plénum les priorités de mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers.

AU NIVEAU CANTONAL

TASKFORCE SOINS INFIRMIERS

Le Conseil d'Etat a décidé de réunir les institutions sanitaires, les institutions de formations et différents services des Départements de la santé et de la formation au sein d'une Taskforce. Celle-ci a pour objectif de renforcer l'attractivité de la formation en soins infirmiers et de préparer des demandes de soutien financier à la Confédération dans le cadre de l'enveloppe budgétaire fédérale prévue pour la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers.

Les axes de réflexion ont été identifiés et une feuille de route a été établie. Les actions ont été priorisées en prenant en considération les étapes annoncées au niveau fédéral et la coordination de ces dernières au sein de la Taskforce.

Conscients des enjeux et de la masse de travail à réaliser dans un laps de temps restreint, les Comités de l'AVALEMS et du GVCMS ont, sur propositions de leurs directions respectives, accepté l'engagement d'une cheffe de projet – pour une durée déterminée – afin de les soutenir dans l'organisation et la coordination des travaux à réaliser dans ce contexte.

Malgré le titre donné à la Taskforce, le renforcement de l'attractivité de toutes les professions du domaine des soins, dont les apprentis et les auxiliaires, sont pris en considération. Le besoin de personnel qualifié ne se résume pas au personnel infirmier.

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL SUR LES SOINS DE LONGUE DURÉE (CCT SLD)

Pour donner suite à l'acceptation par le Grand Conseil du postulat « Gesamtarbeitsvertrag im Gesundheitsbereich », les CMS ont été intégrés à la Commission cantonale chargée de mesurer la faisabilité d'une convention collective de travail (CCT) dans le domaine des soins de longue durée et d'en chiffrer l'impact financier.

En parallèle aux séances de Commission, le Secrétariat général a participé aux travaux et échanges entre partenaires sociaux (EMS, CMS, Syndicats) et au groupe de travail technique du Service de la santé publique (SSP) pour la récolte des données des institutions sanitaires et leur utilisation pour la détermination du coût de l'harmonisation salariale entre EMS et CMS.

Les impacts financiers ont donc été étudiés sous deux angles :

- celui de l'harmonisation des classifications de fonctions et des échelles de salaires ;
- celui de l'harmonisation des dispositions statutaires.

Dans le rapport remis au Conseil d'Etat à fin juin, le Canton a proposé – pour des raisons budgétaires – de ne prendre en compte qu'une partie des points nécessaires à l'harmonisation statutaire. Les partenaires sociaux ont précisé dans le rapport que cette posture allait à l'encontre du postulat du Grand Conseil visant l'harmonisation complète des conditions de travail pour les soins de longue durée. Il a été convenu que les points de divergence seraient repris dans les futurs travaux de la Commission visant le rapprochement des conditions de travail vers celles de l'Hôpital du Valais.

L'automne a été consacré à l'élaboration du texte de la CCT entre partenaires sociaux sous la supervision du Service de protection des travailleurs et en respectant le périmètre donné par le Conseil d'Etat.

L'AVALEMS et le GVCMS ont organisé la tenue en parallèle de leurs assemblées des délégués avec comme objet l'adoption par leurs membres respectifs du principe et du texte de la CCT. Les membres des faïtières ayant fait un accueil favorable au projet, la mise en œuvre peut être planifiée pour le printemps 2024.



NOUVEAU MODELE DE FINANCEMENT



Le Comité du GVCMS a demandé qu'une réflexion ait lieu sur la gouvernance du projet de nouveau financement des CMS. Le modèle développé devant être applicable à l'ensemble des prestataires de soins à domicile et pas uniquement aux CMS, il a en particulier demandé que la responsabilité du projet soit reprise par le Service de la santé publique (SSP).

Une séance pilotée par le SSP n'a pu être organisée qu'en décembre, la réorganisation de la section des soins de longue durée et la répartition des tâches au sein du service ayant dû être menées en amont.

Le Secrétariat général et les directions des CMS ont demandé que la révision du mandat de prestations des CMS ait lieu en parallèle des travaux sur le mode de financement, avec une attention particulière sur la définition et le périmètre des prestations dites d'intérêt général.

CONSULTATIONS CANTONALES

Comme à son habitude, le GVCMS a pris part aux consultations cantonales en lien avec les domaines d'activité des CMS. La consultation la plus discutée aura été celle concernant la planification des soins de longue durée 2023-2025. Les projections sur le besoin en personnel dans les soins à domicile soulèvent le plus d'inquiétudes, dans un contexte de pénurie croissante.

La directive cantonale sur l'autorisation d'exploiter une organisation de soins à domicile (OSAD) a été révisée, avec l'ajout d'une annexe spécifique aux organisations employant des proches aidants et une autre détaillant le contenu minimal des concepts de prise en charge que chaque organisation doit développer et diffuser auprès de ses collaborateurs.

La consultation sur les coûts facturables 2024 pour les soins à domicile a également fait l'objet d'une discussion plus nourrie que d'habitude, le volume annuel d'heures de soins par client ayant été intégré comme critère de calcul pour les prestataires privés. En outre, aucune indexation n'a été prévue malgré le renchérissement appliqué en 2023 et celui prévu en 2024.

GROUPES DE TRAVAIL CANTONAUX

Après la pause forcée imposée par le COVID, le Service de la santé publique a relancé certains travaux et constitué deux nouveaux groupes de travail, dont les rapports sont attendus pour 2024.

Un groupe de travail a été constitué pour réfléchir à la question de l'engagement des proches aidants par les CMS, en intégrant les aspects éthiques, juridiques et organisationnels. Les travaux préalables de la Commission Maintien à domicile sur cette thématique ont facilité le positionnement des CMS au sein du groupe.

Un autre groupe doit faire le point sur la prestation de relève à domicile et proposer des solutions pour couvrir au mieux les besoins identifiés, tout en établissant des critères de priorisation des demandes.

Parmi les projets pilotés par les services cantonaux, celui de la refonte du système d'informatisation de l'aide sociale nécessite un engagement important de la part des CMS valaisans. La mise en production du nouvel outil, initialement prévue en décembre 2023, a été reportée en 2024. Malgré les difficultés rencontrées dans le cadre du projet, l'harmonisation des pratiques s'est poursuivie et un outil de reporting unique a pu être développé pour l'ensemble du Canton.

GROUPES DE TRAVAIL INTERNES

RESSOURCES HUMAINES

La Secrétaire générale a réintégré temporairement le groupe de travail RH pour d'une part participer à la révision du statut du personnel, faire le lien avec le service de protection des travailleurs et intégrer les responsables RH des CMS dans l'élaboration des hypothèses de travail dans le cadre des travaux de la Commission CCT.

Un effort considérable a été consenti par les membres du groupe pour participer aux réflexions autour du croisement des fonctions entre EMS et CMS et produire les données nécessaires à l'évaluation de l'impact budgétaire d'une CCT.

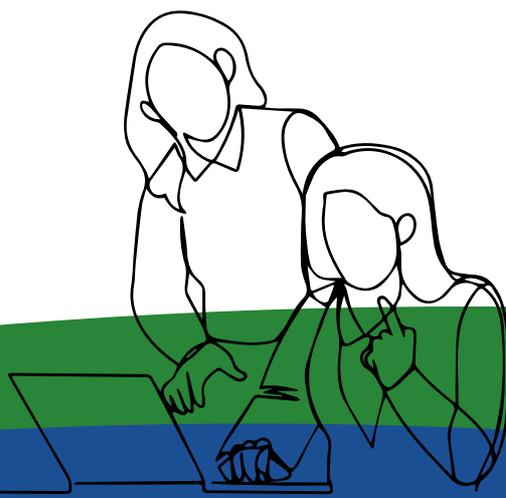
Une fois le texte définitif de la CCT connu et approuvé, les règlements internes aux CMS devront être révisés pour éviter des redondances et préciser certains points d'application de la CCT. Le groupe de travail RH sera sollicité pour participer à ces travaux de révision.

FINANCES

Ces dernières années, le groupe de travail Finances a travaillé à la mise en œuvre du nouveau manuel des finances d'ASD Suisse et à l'harmonisation du plan comptable des CMS. Dans ce contexte, il a été force de proposition pour réviser les fichiers « comptes et budgets » échangés avec le Canton.

Le Service de la santé publique ayant sollicité le Secrétariat général pour réviser le plan comptable indiqué dans la directive sur le financement des CMS, celui-ci a demandé au GT Finances de réfléchir à une révision plus globale de la directive, dans la perspective de l'entrée en vigueur du nouveau modèle de financement.

Le GT Finances a également poursuivi les travaux de benchmark entre CMS sur la comptabilité analytique et anticipé la reprise des travaux sur le nouveau modèle de financement en complétant les simulations avec les données 2022.



MAINTIEN A DOMICILE ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Outre les réflexions stratégiques sur l'engagement des proches aidants par les CMS pour prodiguer les soins de base, le groupe de travail Maintien à domicile a soutenu la Conférence des Directeurs dans la réponse à la consultation sur l'autorisation d'exploiter une OSAD, élaboré le concept cantonal de prise en charge de la démence et échangé sur les enjeux actuels et futurs de la prestation d'aide pratique.

Sous l'impulsion de Mme Marie-Jeanne Muller, responsable Soins et Développement des compétences pour l'AVALEMS et le GVCMS, une politique de développement des compétences a été proposée et un groupe de travail a été mis sur pied pour construire les référentiels de compétence des professions représentées dans les soins de longue durée. Ces travaux vont se poursuivre et alimentent les réflexions au sein de la Taskforce cantonale.

Mme Muller représente les CMS valaisans dans le groupe d'échange intercantonal sur les relations assureurs. En réponse à un des sujets traités entre cantons et en étroite collaboration avec le CMS de Sion, Mme Muller a co-développé et co-animé une formation sur la coordination facturable et la gestion des litiges avec les assurances. Cette formation a été dispensée au CMS de Sion et sera proposée aux autres régions après une période d'évaluation.

A relever parmi les autres travaux en cours, ceux concernant la transmission des données entre institutions au niveau cantonal, pilotés par le Service de la santé publique sous la supervision du préposé à la protection des données, ainsi que ceux visant à harmoniser les processus et les

objectifs en lien avec la prévention des infections dans le domaine des soins de longue durée, en étroite collaboration avec l'institut central des hôpitaux.

SOCIAL

Le groupe de travail social a échangé sur les enjeux importants liés à l'implémentation d'AVENTIS, notamment sur les impacts liés aux procédures et à l'organisation des CMS.

À la demande du Service de l'action sociale (SAS), le groupe de travail social a développé un concept commun de mesure de la satisfaction des bénéficiaires d'aide sociale qui sera mis en œuvre en 2024.

Outre la participation à des projets spécifiques, le groupe de travail social a pour but premier de favoriser l'échange de pratiques entre les régions. De nombreux sujets ont été abordés durant l'année, dont la numérisation, la protection des données, l'utilisation de la BI, le controlling interne, l'outil d'évaluation des mesures d'insertion professionnelle... Cet objectif d'échange et de partage reste un objectif permanent et essentiel pour les responsables des services sociaux, qui peuvent s'entraider et profiter de leurs expériences tout en gagnant un temps précieux.

MARKETING ET COMMUNICATION

Ces dernières années les CMS ont développé leur communication régionale, en particulier dans la promotion de leurs prestations et l'organisation de manifestations locales, notamment à l'occasion de la journée « aide et soins à domicile ». La dynamique régionale positive nécessitera un réalignement des attentes et responsabilités en matière de communication externe, pour tenter d'allier flexibilité régionale et masse critique cantonale. Ces discussions étant en cours, le groupe de travail Marketing et Communication a donc axé ses travaux sur la thématique commune des avantages des CMS en tant qu'employeurs et des témoignages de collaborateurs.



AU NIVEAU DU GROUPEMENT

GOVERNANCE

Le Comité a souhaité saisir l'occasion du départ annoncé du président actuel du GVCMS pour réfléchir plus largement à sa gouvernance. Quelles sont les missions du Comité au regard des bases légales mais aussi des défis à relever ? Quelles sont les compétences et ressources nécessaires au niveau stratégique et opérationnel pour y répondre ?

Un accompagnement par une société externe a été organisé avec la tenue de plusieurs ateliers d'échanges et de réflexions. Ces travaux ont permis de relever les forces et faiblesses actuelles du groupement, de formuler des hypothèses de développement pour le futur et de proposer une nouvelle structure de gouvernance, qui devra encore être affinée puis être proposée à l'Assemblée des délégués pour approbation.



CONCLUSION

Les acteurs du domaine de la santé et du social doivent se réinventer et d'avantage collaborer pour relever ensemble les défis communs que sont la réponse aux besoins de la population et la relève en personnel soignant. Ce qui est vrai pour les organisations sur le terrain l'est aussi pour les faitières nationales et cantonales. Les synergies pragmatiques développées entre l'AVALEMS et le GVCMS au niveau opérationnel sont une manière de renforcer au quotidien l'action en faveur des soins de longue durée. Dans un contexte à la complexité croissante, avec des défis dépassant largement le périmètre régional et cantonal, le Comité a lui aussi choisi d'agir et de repenser sa gouvernance, pour préparer la transition vers la nouvelle présidence et gagner en agilité.